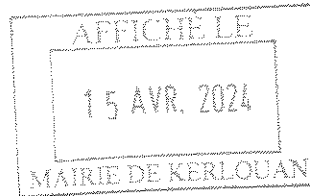




DEPARTEMENT DU FINISTERE  
**COMMUNE  
DE  
KERLOUAN**



**PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KERLOUAN**

**SEANCE DU 05 AVRIL 2024**

Date de Convocation	Date d’Affichage Délibérations	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
25.03.2024	08.04.2024	19	17	19, dont 2 procurations  Sauf D4 à D7 : 18 votants, Monsieur Le Maire ne participant pas au vote  Et sauf D18 : nombre de votants selon subvention concernée

L’an deux mille vingt-quatre,

Le cinq avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian COLLIOU, Maire.

Présents : Christian COLLIOU, Eric GUEZENOC, Marie-Josèphe GAC, Alain THIEBAUT, Caroline ACH, Georges GUEZENOC, Viviane L’HOSTIS, Gérard LOAËC, Gérard ULLOIS, Pascal CAILLY, André GOURHANNIC, Marie-Laure CORNOU, Catherine LAMOUR, Karine LOAËC, Gwénaëlle LE GOFF, Jean-Yves COLLEAU, Gérard MITCHOVITCH.

Absents : Nicole PREMEL-CABIC qui a donné procuration à Marie-Josèphe GAC ; Anne BERTIN qui a donné procuration à Jean-Yves COLLEAU.

Quorum : atteint.

Secrétaire de séance : Eric GUEZENOC.

Le compte rendu de séance du Conseil Municipal du 29 février 2024 fait l’objet de demandes de modifications et est adopté à l’unanimité.

Ordre du jour et modalités d'adoption des délibérations

<b>N° de la délibération</b>	<b>Date d'examen</b>	<b>Objet</b>	<b>Rapport présenté par</b>	<b>Vote du CM</b> Scrutins publics Absence de demande de scrutin particulier
1	05 avril 2024	Liste des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	Christian COLLIOU	
2	05 avril 2024	Evolution des membres issus du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale	Christian COLLIOU	Approuvée à l'unanimité
3	05 avril 2024	Refonte de la composition de Commissions Communales	Christian COLLIOU	Approuvée à l'unanimité
4	05 avril 2024	Approbation du Compte Financier Unique - Exercice 2023 - Budget général de la Commune	Caroline ACH	Approuvée à l'unanimité *
5	05 avril 2024	Approbation du Compte Financier Unique - Exercice 2023 - Budget annexe Camping de Rudoloc	Caroline ACH	Approuvée à l'unanimité *
6	05 avril 2024	Approbation du Compte Financier Unique - Exercice 2023 - Budget annexe Campings en DSP	Caroline ACH	Approuvée à l'unanimité *
7	05 avril 2024	Approbation du Compte Financier Unique - Exercice 2023 - Budget annexe Lotissement de la Forge	Caroline ACH	Approuvée à l'unanimité *
8	05 avril 2024	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget général de la Commune	Christian COLLIOU	Approuvée à l'unanimité
9	05 avril 2024	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du budget annexe Camping de Rudoloc	Christian COLLIOU	Approuvée à l'unanimité
10	05 avril 2024	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du budget annexe des Campings en DSP (Neiz Vran et Bendin)	Christian COLLIOU	Approuvée à l'unanimité



11	05 avril 2024	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du budget annexe Lotissement de la Forge	Christian COLLIOU	Approuvée à l'unanimité
12	05 avril 2024	Etat annuel 2023 des indemnités d'élus	Christian COLLIOU	
13	05 avril 2024	Vote des taux d'imposition 2024	Christian COLLIOU	Approuvée à l'unanimité
14	05 avril 2024	Vote du budget primitif 2024 - Budget général de la Commune	Christian COLLIOU	Approuvée à l'unanimité
15	05 avril 2024	Vote du budget primitif 2024 - Budget annexe Camping de Rudoloc	Christian COLLIOU	Approuvée à l'unanimité
16	05 avril 2024	Vote du budget primitif 2024 - Budget annexe Campings en DSP	Christian COLLIOU	Approuvée à l'unanimité
17	05 avril 2024	Vote du budget primitif 2024 - Budget annexe Lotissement de la Forge	Christian COLLIOU	Approuvée à l'unanimité
18	05 avril 2024	Subventions 2024 aux associations	Caroline ACH	Approuvée à l'unanimité **
19	05 avril 2024	Subvention exceptionnelle - Société Hippique Pen Ar Bed du Cheval Breton	Christian COLLIOU	Approuvée à l'unanimité
20	05 avril 2024	Subvention exceptionnelle - Les Amis du vélo pour le 25 <sup>e</sup> tour cycliste du Pays de Lesneven Côte des Légendes	Christian COLLIOU	Approuvée à l'unanimité
21	05 avril 2024	Tarifs 2024	Caroline ACH	Approuvée à l'unanimité
22	05 avril 2024	Projet aire de jeux et de loisirs - Demande de subvention	Christian COLLIOU	Approuvée à l'unanimité
23	05 avril 2024	Définition des Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables	Christian COLLIOU	Approuvée à l'unanimité



24	05 avril 2024	Procédure de mise à disposition du public - PA 029091 23 00001 - Ménéham	Christian COLLIOU	Approuvée par 1 voix contre et 18 voix pour
25	05 avril 2024	Questions diverses : ▪ Charte égalité Femme - Homme		

\* D4, D5, D6 et D7 : Il est précisé que Monsieur Le Maire s'absente de la salle et ne prend pas part au vote ; la Présidence de séance étant alors tenue par Eric GUEZENOC.

\*\* D18 : Il est précisé que selon la subvention concernée, certains conseillers municipaux, également membres du bureau de l'association, sortent de la salle et ne prennent pas part au débat et au vote.  
Il est également précisé que l'ensemble des subventions sont allouées à l'unanimité des suffrages exprimés, à l'exception de la subvention allouée à l'association Népal Bretagne, qui est adoptée par une abstention et dix-huit voix pour.



Monsieur Le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et dénombre trois absences :  
A. BERTIN, qui a donné procuration à J-Y. COLLEAU, M-L. CORNOU (arrivée en cours de séance : à 17h16, durant le point 1 à l'ordre du jour) et N. PREMEL-CABIC, qui a donné procuration à M-J. GAC.

La feuille de présence circule pour signatures.

E. GUEZENOC est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire soumet à débat le compte rendu du Conseil Municipal du 29 février 2024.

- G. GUEZENOC indique qu'un doublon existe et qu'il convient donc de supprimer un des deux passages, page 8/10 : « *Gérard LOAËC précise que les enlèvements et pose des corps morts sont aussi gratuits pour les pêcheurs.* »
- E. GUEZENOC dit que son nom ne figure pas dans la liste des présents au compte rendu de séance alors qu'il était bien présent au sein de l'assemblée du Conseil Municipal concerné.

Monsieur Le Maire dit que ces demandes de modifications ont bien été prises en compte et, par suite, soumet le document rectifié au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

La feuille d'approbation des délibérations circule également pour signatures.

**1) LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de signature	Objet	Entreprise	Montant HT
09/02/24	Division foncière de la parcelle B2071 : création de 2 lots à bâtir au lotissement de Rumaout	CABINET OLLIVIER - 29260 Lesneven	1 390,00 €
09/02/24	Mise aux normes électriques à la chapelle Ste Anne	KERELEC - 29890 Kerlouan	1 797,27 €
09/02/24	Raccordement électricité du poste de relevage jusqu'au coffret - place du marché	KERELEC - 29890 Kerlouan	2 072,54 €
23/02/24	Réfection voute polycarbonate salle omnisports suite à CIARAN	LE MESTRE - 29260 Kernilis	8 579,40 €
23/02/24	Réparation toitures bâtiments communaux suite à tempête CIARAN	PICHON BENOIT - 29890 Kerlouan	4 190,00 €
27/02/23	Entretien des accotements et talus - 2024	GAC JEROME - 29890 Kerlouan	7 555,00 €
27/02/23	Entretien des accotements et talus - 2024	CABON MARCEL - 29890 Kerlouan	8 715,15 €
27/02/23	Elagage des haies au camping de Rudoloc et Alleguennou	CABON MARCEL - 29890 Kerlouan	2 910,00 €



27/02/23	Remise en accessibilité du chemin PMR à Rudoloc (enlèvement du sable, chargement et régalaage)	SIMON JO - 29260 Ploudaniel	1 580,00 €
27/02/23	Fleurissement : fourn de plantes annuelles	CLAUDE LE ROY - 29260 Saint-Frégant	1 372,59 €
27/02/23	Fleurissement : fourn jardinières : sécateur, binette, balai voirie, scie, terreau, engrais, paillage	HORTIBREIZ - 56854 Caudan cedex	1 273,75 €
27/02/23	Création d'un SAS entre la salle associative de Lanveur et la salle omnisports	MLG - 29890 Kerlouan	5 899,00 €
27/02/23	Modif sortie de secours salle associative de Lanveur suite à commission sécurité (maçonnerie)	LARSONNEUR Arnaud - 29890 Kerlouan	1 432,70 €
27/02/23	Modif sortie de secours salle associative de Lanveur suite à commission sécurité (menuiserie)	MLG - 29890 Kerlouan	5 600,00 €
27/02/23	Vérification périodique des installations électriques + gaz des bâtiments communaux	BUREAU VERITAS - 29200 Brest	3 750,00 €
27/02/23	Réfection du muret enceinte de l'église	LARSONNEUR Arnaud - 29890 Kerlouan	13 415,00 €
27/02/23	Retouche d'enduit gris taloché sur mur de la salle Etienne Guilmoto	LARSONNEUR Arnaud - 29890 Kerlouan	1 021,00 €
27/02/23	Acquisition d'un panneau d'affichage pour le parking de Neiz Vran	MLG - 29890 Kerlouan	1 595,00 €
27/02/23	EPI pour les services techniques	LTM - Vézin-le-Coquet	2 104,64 €
27/02/23	Travaux de réfection et modification de la panoplie hydraulique au complexe sportif	ICS - 29200 Brest	1 488,50 €
27/02/23	Entretien et maintenance des vitreries et bardages des bâtiments communaux	BIO-MED SANTE - 29250 St Pol-de-Léon	2 988,04 €
27/02/23	Entretien annuel des toitures des bâtiments communaux	SOPREMA ENTREPRISES - 29260 Ploudaniel	10 300,00 €
27/02/23	Maintenance CVC (chauffage, ventilation, climatisation) des bâtiments communaux	IGEO - 35520 La Mézière	3 671,75 €

\*\*\*\*\*

17h16 : M-L. CORNOU intègre l'assemblée.

\*\*\*\*\*

Les conseillers municipaux prennent acte des décisions communiquées.

*Procès-verbal valant compte rendu -  
Conseil Municipal de la Commune de Kerlouban - Séance du 05 avril 2024*



## 2) EVOLUTION DES MEMBRES ISSUS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Par délibération municipale n°5 du 08 juin 2020, l'assemblée délibérante a procédé à la détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et à l'élection des membres issus du Conseil Municipal. Sur les 16 membres du Conseil d'Administration du CCAS, la moitié a été désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire. L'assemblée délibérante a ainsi élu les 8 membres suivants :

- M-J. GAC
- G. LOAEC
- V. L'HOSTIS
- M. MORVAN
- N. PREMEL CABIC
- C. LAMOUR
- A. BERTIN
- G. MITCHOVITCH

En raison de la démission de M. MORVAN et de l'installation de G. LE GOFF comme conseillère municipale, il convient de procéder à une évolution de la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, par élection d'un nouveau membre issu du Conseil Municipal. Il est proposé de procéder par reconduction et actualisation de la liste existante, ainsi :

- M-J. GAC
- G. LOAEC
- V. L'HOSTIS
- ~~M. MORVAN~~ G. LE GOFF
- N. PREMEL CABIC
- C. LAMOUR
- A. BERTIN
- G. MITCHOVITCH

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

## 3) REFONTE DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS COMMUNALES

Par délibération municipale n°2 du 29/02/2024, en raison de la démission de M. MORVAN et de l'installation de G. LE GOFF comme conseillère municipale, le Conseil Municipal a pris acte de la nécessité de procéder à la modification de la composition des commissions communales suivantes :

- Vie Associative - Animation - Sport - Campings - Développement Touristique ;
- Ecole - Enfance – Jeunesse.

Le Conseil Municipal procède à l'élection relative à la réattribution du siège concerné afin d'acter de la nouvelle composition des commissions communales précitées.

L'unique candidat à l'occupation du siège vacant est le suivant :

Commission Vie Associative – Animation – Sport – Campings – Développement Touristique

- Gwenaëlle LE GOFF

Commission Ecole – Enfance – Jeunesse

- Gwenaëlle LE GOFF

La composition des autres commissions communales reste inchangée.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

<b><u>Commission Finances</u></b> C. ACH A. THIEBAUT G. LOAEC K. LOAEC G. GUEZENOC C. LAMOUR J-Y. COLLEAU G. MITCHOVITCH	<b><u>Commission Littoral – Cadre de Vie</u></b> E. GUEZENOC M-L. CORNOU A. GOURHANNIC K. LOAEC P. CAILLY G. ULLOIS J-Y. COLLEAU A. BERTIN
<b><u>Commission Urbanisme – Aménagement du Territoire - Economie</u></b> G. GUEZENOC A. THIEBAUT G. ULLOIS C. ACH P. CAILLY E. GUEZENOC J-Y. COLLEAU G. MITCHOVITCH	<b><u>Commission Communication – Culture – Développement numérique</u></b> A. THIEBAUT M-L. CORNOU A. GOURHANNIC G. LOAEC V. L'HOSTIS C. ACH J-Y. COLLEAU A. BERTIN
<b><u>Commission Travaux – Bâtiments – Voirie - Sport</u></b> A. THIEBAUT A. GOURHANNIC G. ULLOIS C. ACH N. PREMEL CABIC P. CAILLY J-Y. COLLEAU G. MITCHOVITCH	<b><u>Commission Vie Associative – Animation – Sport – Campings – Développement Touristique</u></b> C. ACH K. LOAEC G. LE GOFF P. CAILLY G. ULLOIS E. GUEZENOC A. BERTIN J-Y. COLLEAU





<u>Commission Ecole – Enfance – Jeunesse</u>	<u>Commission Ressources Humaines</u>
M-J. GAC M-L. CORNOU G. LOAEC V. L'HOSTIS G. LE GOFF N. PREMEL CABIC A. BERTIN	M-J. GAC G. LOAEC V. L'HOSTIS A. THIEBAUT C. ACH C. LAMOUR A. BERTIN J-Y. COLLEAU

#### 4) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - EXERCICE 2023 - BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Le Compte Financier Unique (CFU) est le document budgétaire et comptable qui se substitue au compte de gestion et au compte administratif. Il est établi, à la clôture d'exercice, communément par le comptable et l'ordonnateur, dans le respect de leurs prérogatives respectives.

G. MITCHOVITCH dit avoir sollicité une seconde fois par courriel l'intégralité du Compte Financier Unique. Il précise qu'il s'agit d'un document qui n'existait pas au préalable et qui doit être obligatoirement communiqué aux conseillers municipaux. Il ajoute que le législateur a créé ce document afin d'améliorer la lecture budgétaire pour les élus et dit que sa demande ne constituait donc pas une faveur particulière. Il dit également trouver ce document très intéressant puisqu'il contient des ratios dont les conseillers municipaux n'avaient pas connaissance auparavant.

Le CFU 2023 du budget général de la Commune est présenté en détail (*cf documents annexés - Annexe 1 - a, b, c, d, e*).

C. ACH indique qu'elle va procéder à une présentation par chapitres et apporter des éléments d'analyse relatifs aux principales variations.

Il est fait état des éléments suivants :

**Dépenses de fonctionnement : 1 641 432, 85 € ; + 15,37 %**

*Chapitre 011 – Charges à caractère général* : + 23,94 %

- 60612 – Coût de l'électricité : forte augmentation des tarifs
- 611 – Repas cantine école du Tréas + ménage des espaces communs
- 61351 - Location balayeuse
- 61358 – Locations : vidéosurveillance + copieurs
- 61521 - Elagage talus et accotements + broyages parcelles communales
- 615221 – Plus de travaux réalisés sur les bâtiments
- 62268 – Assistance juridique (au préalable au compte 6226)
- 6227 – Honoraires avocats ; défense dans les contentieux contre la collectivité initiés par l'association Les Plumés de Kerlouan
- 6236 – Réalisation de 2 000 plans de la Commune
- 62875 – Remboursement à la Commune de Plounéour-Brignogan-Plages des frais du service de police municipale (participation aux charges de fonctionnement et d'investissement du service)



*Chapitre 012 – Charges de personnel : + 5,07 %*

- 64111 – Création d'un poste d'agent de police municipale + augmentation de l'indice minimum de rémunération (au 01/01/2023 et au 01/05/2023) et de la valeur du point (au 01/05/2023)
- 64112 – Supplément Familial de Traitement, pour les agents ayant des enfants à charge (jusqu'aux 20 ans de l'enfant)
- 64113 – Nouvelle Bonification Indiciaire, pour les agents occupant des fonctions à responsabilités
- 64118 – Régime indemnitaire et primes des agents titulaires
- 64138 – Régime indemnitaire et primes des agents non titulaires

*Chapitre 65 – Charges de gestion courante : + 11,72 %*

- 65748 – Subventions aux associations et centres de loisirs (Familles Rurales Guissény notamment)
- 65818 – Licence et contrat de maintenance – Logiciels mairie

*Chapitre 014 – Atténuation de produits : + 1,28 %*

*Chapitre 66 – Charges financières : + 84,51 %*

- 66111 – 3 emprunts : Aménagement du bourg, Maison des associations, Maison Médicale et Sociale.

*Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : - 86,06 %*

- Annulations de titre

*Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 76,67 %*

- Amortissement et sortie de bien : autolaveuse de Lanveur

**Recettes de fonctionnement : 2 251 139,10 € ; + 10,29 %**

*Chapitre 70 – Produits des services et du domaine : + 10,17 %*

- 70311 – 4 renouvellements et 8 acquisitions de concessions cimetière
- 70323 – Reversement de participation par le SDEF (Penlouch, rue du Commandant Toul) et Orange (occupation du domaine public)
- 70667 – Location de matériel communal aux particuliers
- 70841 – Remboursement des frais de personnel du budget annexe Camping de Rudoloc
- 70876 – Participation de la CLCL à la vidéosurveillance pour les colonnes d'ordures ménagères sur le parking du Casino
- 70878 – Remboursement des charges de fonctionnement de l'école publique du Tréas par la Commune de Guissény et du bureau d'information touristique par l'office de tourisme communautaire
- 7088 – Recettes des régies (PRONE, copies...) + amendes pour divagation d'animaux

*Chapitre 73 – Impôts et taxes : + 5,22 %*

- 73111 - Pas de modification des taux d'imposition au niveau communal ; mais augmentation de la recette car hausse des bases d'imposition au niveau national

*Chapitre 74 – Dotations et participations : + 2,74 %*

- 744 : Fonds de compensation de la TVA (2023 sur dépenses 2021)
- 74834 : Réforme Dotation compensatrice de la valeur locative industrielle
- 7484 : Dotation de recensement



*Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : + 106,51 %*

- 752 - Recettes issues des locations de salles, logements communaux et bureaux de la Maison Médicale et Sociale
- 75888 – Recettes issues des remboursements de charges de la Maison Médicale et Sociale + remboursement d'un trop perçu par le SDEF

*Chapitre 76 – Produits financiers : + 122,22 %*

- 761 - Intérêts parts sociales

*Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 44,68 %*

- 7761 - Moins-value sur cession autolaveuse

*Chapitre 013 – Atténuation de charges : - 24,13 %*

- 6419 - Indemnités journalières (arrêts maladie agents)

*Chapitre 77 – Produits exceptionnels : + 200,49 %*

- 775 – Reprise sur cession (autolaveuse)

*7817 – Reprise sur provision – Dépréciation créances douteuses : + 28,57 %*

Caroline ACH donne lecture du résultat de fonctionnement pour l'exercice 2023 :

- Résultat de fonctionnement : 609 706,25 € (- 1,38 %)

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée de présenter leurs observations ou questions.

G. MITCHOVITCH dit noter une augmentation de la pression fiscale de 6,3 %. Il rappelle que la collectivité n'a pas fait évoluer les taux d'imposition depuis la mandature d'Etienne Guilmoto. Il indique que les bases d'imposition ont augmentées, et ce de façon significative depuis plusieurs années. Il ajoute que le nombre d'habitants kerlouanais baisse et que ceux-ci payent de plus en plus d'impôts. Il dit qu'il convient donc parallèlement de justifier du développement de projets et demande à Monsieur Le Maire quels projets ont été accomplis depuis le début de sa mandature.

Monsieur Le Maire répond que deux importants projets d'investissement ont été portés : la Maison des associations et la Maison Médicale et Sociale. Il ajoute que cela représente des dépenses d'investissement considérables et qu'il convient également de préserver les finances communales avant d'envisager de développer d'autres projets d'investissement d'envergure.

**Dépenses d'investissement : 1 135 063,87 € (Restes A Réaliser : 395 159,02 €)**

Caroline ACH donne lecture du tableau détaillé des dépenses d'investissement.

Elle indique que les investissements suivants ont notamment été réalisés cette année :

*Opération 102 – Terrains – Immeubles : 199 531,38 €*

- Acquisition de la Propriété Prigent



*Opération 104 – Voirie : 463 510,93 €*

- Plaques de numérotation des habitations
- Marquage routier
- 10 jardinières
- Marché de voirie

*Opération 105 – Bâtiments communaux : 39 626,10 €*

- Travaux d'aménagement paysager du cimetière
- Caves urnes
- Ravalement de la Mairie
- Rénovation de l'installation sono en centre bourg
- Travaux sur l'Eglise

*Opération 107 – Mobilier et matériel : 22 216,24 €*

- Meubles de rangement, bancs et couchettes : Ecole du Tréas
- Pulvérisateurs électriques
- Nouvelle machine d'entretien du sol sportif : Lanveur

*Opération 13 – Mairie : 0,00 €*

- Ravalement réalisé
- Pose de l'enseigne : en attente d'intervention de l'entreprise

*Opération 109 – Maison Médicale et Sociale : 88 210,54 €*

- Travaux finalisés
- Reste à payer : 39 237,20 € (extension réseaux, mobilier, travaux, honoraires)

*Opération 16 – Littoral : 6 804,46 €*

- Installation de panneaux

*Opération 24 – Complexe sportif : 3 711,91 €*

- Les paires ballons viennent d'être installés
- Meuble de rangement : association de hand

*Opérations non individualisées : 311 452,31 €*

**Recettes d'investissement : 1 114 963,90 €**

Caroline ACH donne lecture du tableau des recettes d'investissement.

*Chapitre 10 – Dotations et réserves : 884 940,30 €*

- FCTVA : 257 163,21 €
- Taxe d'aménagement : 9 510,85 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 618 266,24 €

*Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 91 933,18 €*

- Tablettes – Ecole du Tréas : 4 134,18 €
- Rétroprojecteur - Ecole du Tréas : 1 799,00 €
- Voirie – Département du Finistère : 26 000,00 €
- Maison des Associations - Département du Finistère : 60 000,00 €

*Procès-verbal valant compte rendu -  
Conseil Municipal de la Commune de Kerlouan - Séance du 05 avril 2024*



Divers : 17 077, 90 €

- Dépôt et cautionnement : 287,90 €
- Remboursement avance SIAC-GK et budgets annexes : 16 790,00 €

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 121 012,52 €

Caroline ACH donne lecture du résultat d'investissement pour l'exercice 2023 :

- Résultat d'investissement : - 20 099,97 €
- Résultat cumulé d'investissement : 1 016 723,42 €

Caroline ACH donne lecture des résultats de clôture de l'exercice 2023 :

- Résultat d'exercice : 589 606,28 €
- Résultat cumulé global – Clôture d'exercice : 1 626 429,67 €

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée de présenter leurs observations ou questions.

G. MITCHOVITCH dit avoir suivi la présentation à partir du CFU et que celui-ci contient des informations détaillées très intéressantes. Il dit également que les résultats ne présentent pas de grosses variations par rapport aux années précédentes, même si la collectivité dispose d'un peu moins de trésorerie en compte.

Il demande un commentaire à Monsieur Le Maire sur l'état de la dette de la collectivité.

Monsieur Le Maire présente le tableau d'état de la dette et indique que la Commune rembourse actuellement trois emprunts pour : l'aménagement du bourg, la réhabilitation du Presbytère en Maison des Association et la construction de la Maison Médicale et Sociale.

COMMUNE DE KERLOUAN

ETAT DE LA DETTE AU 31-12-2023

N°	Désignation du prêt	Date	Capital restant dû au 01/01	Amortissement	Taux	Intérêts dus	Annuité	Capital restant dû au 31/12
19	AMENAGEMENT DU BOURG	01/05/2013	163 573,87	29 893,95	4,51%	7 377,18	37 271,13	133 679,92
20	LOTISSEMENT DE RUMACUT	01/04/2013	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00
22	PRESBYTERE	15/11/2020	1 135 357,13	89 047,64	0,94%	10 358,46	99 406,10	1 046 309,49
23	MAISON MEDICALE ET SOCIALE	15/03/2023	800 000,00	53 333,32	2,38%	18 912,27	72 245,59	746 666,68
<b>TOTAL</b>			<b>2 098 931,00</b>	<b>172 274,91</b>		<b>36 647,91</b>	<b>208 922,82</b>	<b>1 926 656,09</b>

Soldé en 2022

G. MITCHOVITCH note que le taux d'endettement a baissé par rapport à l'année dernière et qu'au regard de la dette par habitant, la collectivité n'est pas considérée comme une Commune surendettée mais qu'il faut prendre en considération cette donnée pour définir les prochains investissements à réaliser. Il précise que pour les habitants, à la dette communale s'ajoute la dette intercommunale, qui a également baissée.

E. GUEZENOC indique que pour aller jusqu'au bout du raisonnement il conviendrait également d'évoquer les dettes de l'Etat.



En l'absence d'observation complémentaire, Monsieur Le Maire s'étant absenté de la salle, E. GUEZENOC tenant alors la présidence de séance, le CFU 2023 du budget général de la Commune est mis au vote avec les résultats suivants :

	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE
	DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DÉFICITS	EXCÉDENTS
FONCTIONNEMENT	-	618 266.24	1 641 432.85	2 251 139.10	-	609 706.25
INVESTISSEMENT	-	1 036 823.39	1 135 063.87	1 114 963.90	-	1 016 723.42
RÉSULTAT	-	1 655 089.63	2 776 496.72	3 366 103.00	-	1 626 429.67

Le CFU 2023 du budget général de la Commune est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### 5) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - EXERCICE 2023 - BUDGET ANNEXE CAMPING DE RUDOLOC

Le Compte Financier Unique (CFU) est le document budgétaire et comptable qui se substitue au compte de gestion et au compte administratif. Il est établi, à la clôture d'exercice, communément par le comptable et l'ordonnateur, dans le respect de leurs prérogatives respectives.

Le CFU 2023 du budget annexe du Camping Municipal de Rudoloc est présenté en détail (*cf document annexé - Annexe 2*).

Il est fait état des éléments suivants :

#### **Dépenses de fonctionnement : 51 661,10 €**

*Charges à caractère général : 21 090,26 €*

- 6061 – Augmentation du coût de l'électricité et du fioul
- 6063 – Achat de 4 grilles en fonte pour la création d'une aire de vidange pour campings car + installation d'une robinetterie extérieure
- 6068 – Acquisition de jetons de douche + achat de végétaux pour l'implantation de haies séparatives
- 6135 – Location de sanitaires douches
- 61528 – Elagage des haies
- 6156 – Frais de logiciel

*Frais de personnel : 28 075,00 €*

*Autres charges : 2 496,10 €*

- Pertes sur créances irrécouvrables notamment : 774,60 €

#### **Recettes de fonctionnement : 66 027,33 €**

*706 – Séjours Camping : 62 326,44 €*

*753 – Taxe de séjour : 1 681,02 €*



C. ACH donne lecture des résultats de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2023 :

- Résultat de fonctionnement : 14 365,97 €
- Résultat de fonctionnement cumulé : 101 860,20 €

**Dépenses d'investissement : 20 851,96 €**

- Remplacement de portes des toilettes dans les sanitaires
- Remplacement de la chaudière
- Remplacement du digicode et acquisition de 50 cartes

**Recettes d'investissement : 10 429,84 €**

C. ACH donne lecture des résultats de clôture de la section d'investissement pour l'exercice 2023 :

- Résultat d'investissement : - 10 422,12 €
- Résultat d'investissement cumulé : - 20 297,94 €

C. ACH donne lecture des résultats de clôture de l'exercice 2023 :

- Résultat cumulé global : 81 562,26 €

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée de présenter leurs observations ou questions.

G. MITCHOVITCH dit qu'il faut se féliciter de la bonne gestion du camping municipal.

C. ACH rappelle que les réservations pour la saison 2024 ont débutées au 1<sup>er</sup> avril 2024, comme chaque année.

Monsieur Le Maire dit qu'au vu des premières réservations enregistrées, le prévisionnel de résultat pour la saison 2024 s'annonce également bon.

En l'absence d'observation complémentaire, Monsieur Le Maire s'étant absenté de la salle, E. GUEZENOC tenant alors la présidence de séance, le CFU 2023 du budget annexe du Camping de Rudoloc est mis au vote avec les résultats suivants :

	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE
	DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DÉFICITS	EXCÉDENTS
FONCTIONNEMENT	-	97 924.07	51 661.36	66 027.33	-	101 860.20
INVESTISSEMENT	9 875.82	-	20 851.96	10 429.84	20 297.94	-
RÉSULTAT	-	88 048.25	72 513.32	76 457.17	-	81 562.26

Le CFU 2023 du budget annexe du Camping de Rudoloc est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

**6) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - EXERCICE 2023 - BUDGET  
ANNEXE CAMPINGS EN DSP**

Le Compte Financier Unique (CFU) est le document budgétaire et comptable qui se substitue au compte de gestion et au compte administratif. Il est établi, à la clôture d'exercice, communément par le comptable et l'ordonnateur, dans le respect de leurs prérogatives respectives.

Le CFU 2023 du budget annexe Campings en DSP (Neiz Vran et Bendin) est présenté en détail (cf document annexé - Annexe 3).

Il est fait état des dépenses et recettes de fonctionnement puis des dépenses et recettes d'investissement.

C. ACH donne lecture des résultats de clôture de l'exercice 2023 :

- Résultat de fonctionnement : 18 906,31 €
- Résultat cumulé de fonctionnement : - 11 576,92 €
- Résultat d'investissement : - 764,44 €
- Résultat d'investissement cumulé : 38 833,86 €
- Résultat cumulé global : 27 256,94 €

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée de présenter leurs observations ou questions.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire s'étant absenté de la salle, E. GUEZENOC tenant alors la présidence de séance, le CFU 2023 du budget annexe Campings en DSP (Neiz Vran et Bendin) est mis au vote avec les résultats suivants :

	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE
	DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DÉFICITS	EXCÉDENTS
FONCTION- NEMENT	30 483.23	-	27 305.93	46 212.24	11 576.92	-
INVESTIS- SEMENT	-	39 598.30	26 660.37	25 895.93	-	38 833.86
RÉSULTAT	-	9 115.07	53 966.30	72 108.17	-	27 256.94

Le CFU 2023 du budget annexe Campings en DSP (Neiz Vran et Bendin) est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



**7) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - EXERCICE 2023 - BUDGET  
ANNEXE LOTISSEMENT DE LA FORGE**

Le Compte Financier Unique (CFU) est le document budgétaire et comptable qui se substitue au compte de gestion et au compte administratif. Il est établi, à la clôture d'exercice, communément par le comptable et l'ordonnateur, dans le respect de leurs prérogatives respectives.

Le CFU 2023 du budget annexe Lotissement de La Forge est présenté en détail (*cf document annexé - Annexe 4*).

Il est fait état des dépenses et recettes de fonctionnement puis des dépenses et recettes d'investissement.

C. ACH donne lecture des résultats de clôture de l'exercice 2023 :

- Résultat de fonctionnement : 0,00 €
- Résultat cumulé de fonctionnement : 00,00 €
- Résultat d'investissement : 0,00 €
- Résultat d'investissement cumulé : - 197 949,36 €
- Résultat cumulé global : - 197 949,36 €

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée de présenter leurs observations ou questions.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire s'étant absenté de la salle, E. GUEZENOC tenant alors la présidence de séance, le CFU 2023 du budget annexe Lotissement de La Forge est mis au vote avec les résultats suivants :

	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE
	DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DÉFICITS	EXCÉDENTS
FONCTIONNEMENT	-	-	197 949.36	197 949.36	-	-
INVESTISSEMENT	197 949.36	-	197 949.36	197 949.36	-	-
RÉSULTAT	197 949.36	-	395 898.72	395 898.72	197 949.36	-

Le CFU 2023 du budget annexe Lotissement de La Forge est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

\*\*\*\*\*

Suite au vote des CFU 2023 Monsieur Le Maire réintègre la salle.

E. GUEZENOC indique à Monsieur le Maire que l'ensemble des CFU 2023 ont été adoptés à l'unanimité.



Monsieur Le Maire remercie le personnel et C. ACH pour le travail effectué.

\*\*\*\*\*

J-Y. COLLEAU demande à être informé des projets 2024.

Monsieur Le Maire répond que ceux-ci seront évoqués dans les points suivants à l'ordre du jour, notamment une demande de subvention à présenter pour l'un de ces projets, et dit qu'une réunion aura prochainement lieu entre tous les élus afin d'évoquer les projets 2024.

#### 8) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'approbation du CFU, il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2023 au budget primitif 2024.

Il est précisé que le CFU fait apparaître un excédent de fonctionnement de 609 706,25 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget général de la Commune, comme suit :

<b>RÉSULTAT de l'EXERCICE : EXCÉDENT</b>	609 706.25 €
<b>A) EXCÉDENT au 31/12/2023</b>	
. Exécution du virement à la section d'investissement	
. Affectation complémentaire en réserves (1068)	609 706.25 €
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
<b>B) DÉFICIT au 31/12/20</b>	
Déficit à reporter	

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

#### 9) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE CAMPING DE RUDOLOC

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'approbation du CFU, il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2023 au budget primitif 2024.

Il est précisé que le CFU fait apparaître un excédent de fonctionnement de 101 860,20 €.

Il est également précisé que la section d'investissement présente quant à elle un déficit de 20 297,94 €. Aucun reste à réaliser ne subsiste en dépense d'investissement. Un besoin en financement existe donc pour un montant de 20 297,94 €. Afin d'y faire face, il convient de diminuer l'excédent de fonctionnement du même montant.

Il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget annexe du Camping de Rudoloc, comme suit :



<b>RÉSULTAT de l'EXERCICE : EXCÉDENT</b>	101 860.20 €
<b>A) EXCÉDENT au 31/12/2023</b>	
. Exécution du virement à la section d'investissement	
. Affectation complémentaire en réserves (1068)	20 297.94 €
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	81 562.26 €
<b>B) DÉFICIT au 31/12/20</b>	
Déficit à reporter	

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

**10) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS EN DSP (NEIZ VRAN ET BENDIN)**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'approbation du CFU, il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2023 au budget primitif 2024.

Il est précisé que le CFU fait apparaître un déficit de fonctionnement de 11 576,92 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du déficit d'exploitation de l'exercice 2023 du budget annexe des campings en DSP (Neiz Vran et Bendin), comme suit :

<b>RÉSULTAT de l'EXERCICE : DEFICIT</b>	11 576,92 €
<b>A) EXCÉDENT au 31/12/20</b>	
. Exécution du virement à la section d'investissement	
. Affectation complémentaire en réserves (1068)	
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
<b>B) DÉFICIT au 31/12/2023</b>	
Déficit à reporter	11 576,92 €

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

**11) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA FORGE**

Monsieur Le Maire dit qu'en principe, suite à l'approbation du CFU, le résultat de clôture de l'exercice est affecté au budget primitif de l'exercice suivant.



Concernant le budget annexe du Lotissement de La Forge, celui-ci fait état d'un résultat d'exploitation égal à 0,00 € pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce résultat.

## 12) ETAT ANNUEL 2023 DES INDEMNITES D'ELUS

Monsieur Le Maire rappelle qu'avant l'examen du budget de la Commune, conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'état annuel des indemnités d'élus municipaux fait l'objet d'une présentation au Conseil Municipal :

### Etat annuel 2023 - Indemnité des élus - Commune de Kerlouan

Elu	Fonction	Montant brut
ACH Caroline	Adjoint au Maire	5 986,20 €
COLLIOU Christian	Maire	25 112,94 €
GAC Marie Jo	Adjoint au Maire	5 986,20 €
GOURHANNIC André	Conseiller délégué	3 650,10 €
GUEZENOC Eric	Adjoint au Maire	5 986,20 €
GUEZENOC Georges	Adjoint au Maire	5 986,20 €
LOAEC Gérard	Conseiller délégué	3 650,10 €
LOAEC Karine	Conseiller délégué	3 650,10 €
PREMEL-CABIC Nicole	Conseiller délégué	3 650,10 €
THIEBAUT Alain	Adjoint au Maire	5 986,20 €
ULLOIS Gérard	Conseiller délégué	3 650,10 €

Les conseillers municipaux prennent acte de cet état annuel.

## 13) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition actuellement appliqués, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14,17%
- Taxe foncière sur bâti : 33,59 %
- Taxe foncière sur non bâti : 43,73 %

Il précise que le produit fiscal attendu avec ces taux pour 2024 serait alors de 1 281 547,00 € (avec application du coefficient correcteur pour 27 768,00 €). A ce produit attendu s'ajoutera l'allocation compensatrice de l'Etat qui pour 2024 est prévue à hauteur de 16 023,00 € (TF + locaux industriels).

G. MITCHOVITCH dit que ce n'est pas parce que les taux n'augmentent pas que les impôts n'augmentent pas. Il précise que ceux-ci augmentent car les bases d'imposition, au niveau national, augmentent.



Monsieur Le Maire répond par l'affirmative et précise que le fait de maintenir les taux existants applicables a également pour effet parallèle et négatif pour la Commune d'être considérée comme une Commune ne faisant pas d'effort fiscal.

G. MITCHOVITCH ajoute que la Commune de Kerlouan n'est pas pour autant la Commune du Finistère qui taxe le moins ses habitants.

En l'absence d'observation complémentaire, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

#### **14) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE**

Le projet de budget primitif 2024 du budget général de la Commune est présenté en détail (*cf documents annexés – Annexe 5 a, b, c, d, e*).

Il est fait état des éléments suivants :

#### **Dépenses de fonctionnement : 2 028 446, 41 €**

##### *Chapitre 011 – Charges à caractère général : 684 286,00 €*

- Electricité : 130 000 €
- Fuel : 22 000 €
- Petit matériel : 30 000 €
- Vêtements de travail : 5 000 €
- Fournitures administratives : 7 000 €
- Prestations de service : 40 000 €
- Location immobilière (mouillages) : 24 036 €
- Entretien terrains : 11 500 €
- Entretien voirie (accotements, élagage) : 30 000 €
- Assurances : 12 000 €
- Honoraires avocats : 10 000 €
- Fêtes et cérémonies : 12 000 €
- Service instructeur : 18 000 €
- Transport école : 10 500 €

Monsieur Le Maire dit qu'à un moment donné le transport du lieu d'habitation de l'enfant vers l'école publique du Tréas va devenir un sujet d'inquiétude puisque le nombre d'enfants à bénéficier du service diminue. L'an prochain il n'y aura plus que deux enfants à bénéficier du service. Donc, au regard du coût conséquent (34 000 €), il faudra se poser la question au niveau communautaire du maintien ou non de ce service.

G. LE GOFF dit que le service est déjà en nette diminution depuis plusieurs années et qu'il va sans doute effectivement disparaître.

M-J. GAC précise que l'année prochaine il n'y aura plus qu'un enfant de Kerlouan et deux enfant de Guissény à solliciter le service.

Monsieur le Maire dit qu'avec R. RAPIN, au niveau communautaire, ils ont voté contre le retrait du service. Il précise que même si le coût est conséquent, le service est nécessaire pour certaines familles et présente une réelle facilité pour les parents d'élèves.

##### *Chapitre 012 – Charges de personnel : 791 500,00 €*

##### *Chapitre 65 – Charges de gestion courante : 285 700,00 €*

- Subvention au CCAS : 12 000 € ; en légère baisse en raison de l'argent suffisant dont dispose le CCAS en réserve.



*Chapitre 014 – Atténuation de produits : 65 500,00 €*

*Chapitre 66 – Charges financières : 42 000,00 €*

*Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 2 500,00 €*

*Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 121 393,36 €*

*023 – Virement section fonctionnement : 35 567,05 €*

**Recettes de fonctionnement : 2 028 446, 41 €**

*Chapitre 70 – Produits des services et du domaine : 92 500,00 €*

*Chapitre 73 – Impôts et taxes : 1 322 500,00 €*

*Chapitre 74 – Dotations et participations : 396 117,00 €*

*Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 75 500,00 €*

*Chapitre 76 – Produits financiers : 5,00 €*

*Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 141 824,41 €*

*Chapitre 013 – Atténuation de charges : 0,00 €*

*Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 0,00 €*

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée de présenter leurs observations ou questions.

G. MITCHOVITCH dit constater que le budget prévisionnel en fonctionnement est en diminution par rapport à l'année précédente et ajoute que cela ne laisse pas percevoir le développement de projets particuliers, à moins que les projets envisagés n'aient pas d'incidence sur la section de fonctionnement.

**Dépenses d'investissement : 2 895 324,41 €**

Monsieur Le Maire donne lecture du tableau détaillé des dépenses d'investissement.

Il indique que la réalisation des investissements suivants est notamment envisagée cette année :

*Opération 102 – Terrains – Immeubles : 219 467,84 €*

- 2121 – Aménagement paysager du cimetière : 19 467,84 €.

*Opération 104 – Voirie : 858 000,00 €*

- Raccordement assainissement collectif – EP Tréas : 20 000,00 €  
Les travaux ont été suspendus en raison du caractère trop humide du terrain car les fondations de l'école auraient pu être impactées. Ils seront réalisés quand le temps le permettra et en période de vacances scolaires.



*Opération 105 – Bâtiments communaux : 440 032,16 €*

- La réalisation de divers travaux est rendue nécessaire en raison des dommages causés par la tempête Ciaran, notamment le remplacement d'un vitrail de l'Eglise. L'expertise a eu lieu et le dédommagement prévisionnel par l'assurance est plutôt cohérent avec les dépenses engagées pour les réparations.
- L'installation d'un diffuseur sonore sera effectuée à la cantine de l'école publique du Tréas afin de garantir la sécurité des usagers. A l'heure actuelle, en cas de déclenchement, l'alarme alerte intrusion n'est pas audible dans cette partie de l'école.
- Les travaux de sécurisation de l'Eglise initiés en 2023 (cloches, flèches...) sont à poursuivre. Leur réalisation se justifie d'autant plus pour prévenir des dommages conséquents qui pourraient être causés en cas de nouvelle tempête.
- Des travaux d'adaptations électriques sont programmés :
  - Hangar communal situé place du marché : à l'heure actuelle, ce bâtiment est raccordé à celui de la Mairie et cela cause des difficultés pour le bon déroulé des manifestations et/ou le travail des agents en cas de surpuissance. Les deux arrivées électriques des bâtiments vont donc être dissociées l'une de l'autre ; un compteur électrique va être installé spécifiquement pour le hangar du marché.
  - Extérieur de la chapelle Sainte Anne : un coffret électrique supplémentaire va être installé à l'extérieur de la chapelle afin de permettre aux manifestations de se tenir sur le square avec possibilité de disposer d'un branchement électrique direct, sans avoir à ouvrir la chapelle.
  - Un câble d'alimentation doit être changé pour desservir un des logements Gac.
- Le mur d'enceinte de l'Eglise va faire l'objet d'une réfection car l'arase du mur s'en va, ce qui le fragilise et pourrait conduire à son effondrement.
- Le portail des ateliers techniques municipaux va être remplacé car celui existant est fragilisé et lourd à ouvrir pour les agents. Le nouveau dispositif sera électrique.
- Le personnel de l'école du Tréas ne dispose pas d'une salle de pause spécifiquement aménagée. Il est donc envisagé d'en créer une.  
M-J. GAC indique qu'un frigo et micro-onde ont déjà été installés cette année.
- Une nouvelle tractopelle a été acquise et son paiement reste à finaliser.

*Opération 107 – Mobilier et matériel : 174 000,00 €*

*Opération 13 – Mairie : 94 500,00 €*

- Monsieur Le Maire dit que la pose de séparateurs entre bureaux est indispensable notamment pour garantir la confidentialité.  
J-Y. COLLEAU confirme et dit que c'est une priorité. Il ajoute que ce projet est déjà évoqué depuis plusieurs années.

*Opération 109 – Maison Médicale et Sociale : 63 500,00 €*

*Opération 16 – Littoral : 520 000,00 €*

*Opération 24 – Complexe sportif : 97 000,00 €*

- Les pare-ballons ont été installés. Leur paiement reste à finaliser.
- Les travaux de création d'un SAS entre la salle associative et la salle de sport vont être réalisés à Lanveur.
- Une modification de la panoplie hydraulique va également avoir lieu au complexe sportif. Celle-ci fait suite à une oxydation de tuyaux.
- Des travaux d'amélioration énergétique vont être réalisés à la salle associative de Lanveur. Cela permettra notamment de changer les radiateurs existants qui sont énergivores et vétustes. Ils présentent également un risque pour la sécurité.

*Opérations non individualisées : 428 824,41 €*

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée de présenter leurs observations ou questions.



G. MITCHOVITCH dit que le budget des dépenses d'investissement a baissé de moitié depuis trois ans et que celui présenté ce jour ne fait pas ressortir de projets d'envergure pour les mois à venir.

J-Y. COLLEAU confirme.

K. LOAËC et G. LE GOFF indiquent que le projet d'aire de jeux et de loisirs est un projet d'envergure.

G. LOAËC dit souhaiter des précisions sur les dépenses d'investissement provisionnées sur la partie Littoral. Il demande s'il faut attendre que les catastrophes arrivent pour réparer ou si des travaux de protection ont déjà été lancés.

Monsieur Le Maire dit que des demandes de travaux ont été faites et que la réalisation d'une étude d'impact est requise. Il rappelle qu'un travail d'études est engagé avec Bretagne Vivante et que l'étude s'étale encore sur dix mois.

E. GUEZENOC dit que les demandes des services de l'Etat évoluent d'années en années et peuvent différer selon les dossiers et entre les services sollicités pour délivrance d'un avis ou d'une autorisation. Il ajoute que les dossiers administratifs se complexifient pour obtenir les autorisations requises et que les travaux en sont d'autant retardés.

J-Y. COLLEAU demande si l'étude initiée avec Bretagne Vivante est terminée.

E. GUEZENOC répond qu'elle a été réalisée mais, qu'à la demande des services de l'Etat, elle doit être complétée. Il précise que Bretagne Vivante a pourtant un recul important, en raison du suivi que l'association réalise depuis 10 ans sur la faune et la flore communales.

Monsieur Le Maire rappelle que pour le dossier déposé en 2008 pour l'encrochement de Roch Ar Gong la réponse n'avait été formulée par les services de l'Etat qu'en 2014.

J-Y. COLLEAU dit qu'il conviendrait de s'entourer des services d'un bureau d'études spécifique, correspondant aux attentes spécifiques des services de l'Etat. Il précise qu'il est opportun d'agir ainsi et donc d'engager également une dépense plus conséquente.

E. GUEZENOC dit qu'il convient tout de même d'adopter un positionnement financier logique en engageant un montant d'études cohérent avec le montant des travaux. Il précise qu'il n'est pas logique d'engager des montants d'études presque aussi conséquents que les travaux à réaliser.

### **Recettes d'investissement : 2 895 324,41 €**

Monsieur Le Maire donne lecture du tableau des recettes d'investissement.

*Chapitre 10 – Dotations et réserves : 864 706,25 €*

*Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 325 859,87 €*

*Divers : 496 074,46 €*

*040 – Opération d'ordre de transfert entre sections : 121 393,36 €*

*041 – Opérations patrimoniales : 15 000,00 €*

*024 - Cessions d'immobilisation : 20 000,00 €*





021 – Virement section de fonctionnement : 35 567,05 €

001 – Report de la section d'investissement : 1 016 723,42 €

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée de présenter leurs observations ou questions.

G. MITCHOVITCH demande des informations à Monsieur Le Maire concernant la perception des subventions d'investissement pour la réhabilitation du Presbytère. Il ajoute que celles-ci sont inscrites au budget depuis trois ans et n'ont pas encore été perçues. Il dit que c'est également le cas pour les subventions relatives à la Maison Médicale et Sociale. Il indique que pour l'équilibre général du budget, cela a une incidence non négligeable puisqu'une provision d'emprunt est également inscrite en recettes d'investissement. Il dit supposer qu'un emprunt ne va pas être contracté et dit qu'heureusement qu'il y a le report de la section de fonctionnement, même s'il constate que celui-ci baisse d'année en année et qu'à un moment donné il ne faudra donc plus compter sur ce report.

Monsieur Le Maire répond que des relances vont être effectuées pour les subventions évoquées restant à percevoir.

En l'absence d'observation complémentaire, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération.

Le budget primitif 2024 du budget général de la Commune, qui s'équilibre à 2 028 446,41 € en section de fonctionnement et à 2 895 324,41 € en section d'investissement, est adopté à l'unanimité.

#### **15) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE CAMPING DE RUDOLOC**

Le projet de budget primitif 2024 du budget annexe du Camping Municipal de Rudoloc est présenté en détail (*cf document annexé – Annexe 6*).

Il est fait état des dépenses et recettes de fonctionnement puis des dépenses et recettes d'investissement.

#### **Dépenses de fonctionnement : 135 062,26 €**

*Charges à caractère général* : 37 650,00 €

*Frais de personnel* : 28 150,00 €

*Autres charges* : 2 000,00 €

023 – Virement à la section d'investissement : 67 262,26 €

#### **Recettes de fonctionnement : 135 062,26 €**

706 – Séjours Camping : 50 000,00 €

753 – Taxe de séjour : 1 500,00 €

002 – Excédent de fonctionnement reporté : 81 562,26 €



**Dépenses d'investissement : 87 560,20 €**

1687 – Remboursement avance communale : 4 290 €

2131 – Bâtiments : 10 000 €

2135 – Installations générales, aménagements constructions : 25 000 €

2153 – Installation à caractère spécifique : 5 000 €

2181 – Installations générales, aménagements divers : 5 000 €

2183 – Matériel informatique : 1 000 €

2188 – Acquisition autres matériels : 5 000 €

2313 – Constructions : 9 972,26 €

040 – 2138 – Autres bâtiments publics : 2 000 €

001 - Déficit d'investissement reporté : 20 297,94 €

**Recettes d'investissement : 87 560,20 €**

021 – Virement de la section de fonctionnement : 67 262,26 €

1068 – Affectation du résultat : 20 297,94 €

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée de présenter leurs observations ou questions.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération.

Le budget primitif 2024 du budget annexe du Camping Municipal de Rudoloc, qui s'équilibre à 135 062,26 € en section de fonctionnement et à 87 560,20 € en section d'investissement, est adopté à l'unanimité.

**16) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE CAMPINGS EN DSP**

Le projet de budget primitif 2024 du budget annexe des Campings en Délégation de Service Public (DSP), de Neiz Vran et du Bendin, est présenté en détail (*cf document annexé – Annexe 7*).

Il est fait état des dépenses et recettes de fonctionnement puis des dépenses et recettes d'investissement.

**Dépenses de fonctionnement : 45 758,93 €**

Charges à caractère général : 1 600,00 €

Autres charges : 150,00 €

042 – Opération d'ordre de transfert entre sections : 25 484,13 €



002 – Déficit de fonctionnement reporté : 11 576,92 €

023 – Virement à la section d'investissement : 6 947,88 €

**Recettes de fonctionnement : 45 758,93 €**

757 – Redevances concessionnaires : 19 098,56 €

Amortissements : 26 660,37 €

**Dépenses d'investissement : 71 265,87 €**

2313 – Constructions éventuelles : 44 605,50 €

Amortissements : 26 660,37 €

**Recettes d'investissement : 71 265,87 €**

021 – Virement de la section de fonctionnement : 6 947,88 €

001 – Excédent d'investissement reporté : 38 833,86 €

040 – Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements) : 25 484,13 €

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée de présenter leurs observations ou questions.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération.

Le budget primitif 2024 du budget annexe des Campings en DSP, de Neiz Vran et du Bendin, qui s'équilibre à 45 758,93 € en section de fonctionnement et à 71 265,87 € en section d'investissement, est adopté à l'unanimité.

**17) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA FORGE**

Le projet de budget primitif 2024 du budget annexe du Lotissement de La Forge est présenté en détail (cf document annexé – Annexe 8).

Il est fait état des dépenses et recettes de fonctionnement puis des dépenses et recettes d'investissement.

**Dépenses de fonctionnement : 1 071 587,64 €**

Charges à caractère général : 863 970,64 €

Charges de gestion courante : 5,00 €

043 – 608 Frais accessoires : 9 662,64 €

042 – 71355 – Variation terrains aménagés – Annulation stocks : 197 949,36 €



**Recettes de fonctionnement : 1 071 587,64 €**

758 – Rompus TVA : 5,00 €

043 – 796 – Transfert de charges financières : 9 662,64 €

042 – 71355 – Variation terrains aménagés – Intégration lots achevés : 1 061 920,00 €

**Dépenses d'investissement : 1 259 869,36 €**

001 – Reprise du déficit d'investissement : 197 949,36 €

040 – 3555 – Terrains aménagés – Constatation stock final : 1 061 920,00 €

**Recettes d'investissement : 1 259 869,36 €**

1641 – Emprunt : 1 061 920,00 €

040 – 3555 – Terrains aménagés – Annulation stocks : 197 949,36 €

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée de présenter leurs observations ou questions.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération.

Le budget primitif 2024 du budget annexe du Lotissement de La Forge, qui s'équilibre à 1 071 587,64 € en section de fonctionnement et à 1 259 869,36 € en section d'investissement, est adopté à l'unanimité.

G. MITCHOVITCH demande à Monsieur Le Maire l'état d'avancement du dossier relatif à la création du Lotissement de La Forge.

Monsieur Le Maire rappelle que Finistère Habitat est en charge du dossier et que la procédure de consultation des entreprises vient de s'achever. Il ajoute que six entreprises ont consulté le dossier et qu'il va donc convoquer prochainement la Commission d'Appel d'Offres.

G. MITCHOVITCH demande à Monsieur Le Maire s'il a l'intention de mobiliser un emprunt pour la création du lotissement.

Monsieur Le Maire répond que non et dit qu'il va voir les financements qu'il est possible de mobiliser au moins sur deux exercices.

J-Y. COLLEAU dit que c'est la viabilisation qui coûte le plus cher et qu'elle ne sera pas réalisée cette année. Il ajoute qu'il faudra aviser une fois le coût de la viabilisation connu.

Monsieur Le Maire dit que la viabilisation est à envisager sur seize mois et que la commercialisation des lots pourra être réalisée au 1<sup>er</sup> semestre 2025.

**18) SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS**

C. ACH dit que la Commission Finances, réunie en séance le 20 mars 2024, a procédé à l'analyse des demandes de subventions. Elle indique que trois dossiers de demandes de subventions (APE du Tréas, APEL Sainte-Anne et OGEC Sainte-Anne) font actuellement l'objet de demandes de compléments et que les éventuelles propositions d'attribution seront étudiées lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Pour les autres dossiers de demandes, les propositions sont les suivantes :

		Montant en euros
<b>CULTUREL et ANIMATIONS</b>		
Bibliothèque	KERLOUAN	3 500 € + 6 000,00 € (= remboursement des salaires et charges sur présentation des fiches de paye)
Club «Les Tamaris» Générations Mouvement	KERLOUAN	1 500,00 €
Comité d'animation de Kerlouan	KERLOUAN	1 500,00 €
Comité d'animation de Boutrouilles	KERLOUAN	1 000,00 €
Les Ami(e)s du Patch	KERLOUAN	60,00 €
Les amis des sentiers de randonnées	KERLOUAN	4 000,00 €
Les Marmitons	KERLOUAN	100,00 €
Neiz Patch	KERLOUAN	60,00 €
Kerloisirs	KERLOUAN	150,00 €
Les conteurs de la nuit	KERLOUAN	300,00 €
Société de chasse « Ar Paganed »	KERLOUAN	600,00 €
Ateliers informatiques de Kerlouan	KERLOUAN	1 260,00 €
Création Harmonie Musique (CHMK)	KERLOUAN	100,00 €
Association des Pêcheurs Plaisanciers du Pays Pagan (APPP)	KERLOUAN	1 500,00 €
Nepal Bretagne	KERLOUAN	100,00 €
Pilates et danse	KERLOUAN	350,00 €
National de pétanque	KERLOUAN	4 000,00 €
Kerlouan Amitiés Vélo	KERLOUAN	1 500,00 €



<b>ACTIVITES SPORTIVES</b>		
Pétanque Kerlouanaise	KERLOUAN	660,00 €
Taïku de Kerlouan – Self Défense	KERLOUAN	480,00 €
Club de gymnastique Kerlouanaise	KERLOUAN	100,00 €
Ecogrimp's	KERLOUAN	1 000,00 €
Football club Côte des Légendes	KERLOUAN	1 410,00 €
Handball Côte des Légendes	KERLOUAN	1 980,00 €
Stade Lesnevien Athlétisme	LESNEVEN	80,00 €
<b>ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES</b>		
Officiers mariniers	KERLOUAN	400,00 €
UNC Association locale	KERLOUAN	400,00 €
Souvenir Français	LESNEVEN	40,00 €
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
AAPPMA du Pays des Abers Côte des Légendes	KERLOUAN	150,00 €
Les Sentin'ailes du Léon	SAINT-POL-DE-LEON	150,00 €
<b>ÉCOLE, EDUCATION ET VIE SCOLAIRE</b>		
Association ALECOLE (anciennement REP)	PLOUIDER	45,00 € (1.50 € / élève de l'école publique)
RASED	LESNEVEN	45,00 € (1.50 € / élève de l'école publique)
<b>DIVERS</b>		
S.N.S.M. KERLOUAN	KERLOUAN	600,00 €

Il est précisé que pour la décision relative à la subvention allouée :

- à l'association Comité d'Animation de Kerlouan, Caroline ACH, présidente de l'association, Gwénaëlle LE GOFF, membre de l'association, et Karine LOAËC, secrétaire de l'association, sortent de la salle et ne prennent pas part au vote ;
- à l'association Comité d'animation de Boutrouilles, Gwénaëlle LE GOFF, secrétaire de l'association, sort de la salle et ne prend pas part au vote ;
- à l'association Ateliers Informatique de Kerlouan, Viviane L'HOSTIS, secrétaire de l'association, Gérard LOAËC, trésorier de l'association, et Gérard ULLOIS, adhérent de l'association, sortent de la salle et ne prennent pas part au vote ;
- à l'association Association des Pêcheurs Plaisanciers du Pays Pagan (APPPP), Pascal CAILLY, membre de l'association sort de la salle et ne prend pas part au vote ; Anne BERTIN, trésorière-adjointe de l'association, ne prend également pas part au vote ;
- à l'association National de Pétanque, Eric GUEZENOC, trésorier-adjoint de l'association, sort de la salle et ne prend pas part au vote ;
- à l'association UNC Association locale, Christian COLLIU, membre du conseil d'administration de l'association, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte toutes les subventions selon les modalités présentées ci-dessus, à l'exception de la subvention allouée à l'association Népal Bretagne, qui est adoptée par une abstention (V. L'HOSTIS) et dix-huit voix pour.



**19) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - SOCIETE HIPPIQUE PEN AR BED DU CHEVAL BRETON**

Monsieur Le Maire dit que, par demande en date du 15 janvier 2024, pour l'organisation du concours départemental modèle et allure du cheval breton, qui se tiendra le 27 juillet 2024 au complexe sportif de Lanveur, l'association Société Hippique Pen Ar Bed du Cheval Breton sollicite une subvention de 2 000,00 €.

L'association est organisatrice de ce concours départemental tous les quatre ans. Monsieur Le Maire indique que la manifestation s'est déjà tenue sur la Commune il y a sept ou huit ans et qu'elle a connu un énorme succès.

Ce concours permet de sélectionner les meilleurs animaux du Nord Finistère, qui participeront au concours national qui aura lieu à Lamballe le 21 septembre 2024. Il permettra également de désigner la meilleure pouliche de deux ans pour le Salon de l'agriculture 2025.

Différents rings se tiendront sur la journée :

- Le matin, à partir de 10h00 :
  - o Pouliches de trois ans ;
  - o Poulinières trait petite taille.
- L'après-midi, à partir de 14h00 :
  - o Pouliches de deux ans ;
  - o Poulinières postières ;
  - o Poulinières trait grande taille.

La remise des prix aura lieu vers 18h00.

L'évènement contribue également à la sauvegarde de la race du cheval breton, qui fait partie du patrimoine breton.

Il est précisé que la Commission Finances, réunie en séance le 20 mars 2024, propose d'allouer une subvention de 1 000,00 € à l'association.

Il est demandé au Conseil Municipal de confirmer le versement à l'association Société Hippique Pen Ar Bed du Cheval Breton de la subvention proposée.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

**20) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - LES AMIS DU VELO POUR LE 25<sup>ème</sup> TOUR CYCLISTE DU PAYS DE LESNEVEN CÔTE DES LEGENDES**

Monsieur Le Maire dit que, par demande en date du 18 décembre 2023, pour l'organisation du 25<sup>ème</sup> tour cycliste du Pays de Lesneven Côte des Légendes (TPLCL 2024), qui s'est tenu le 30 et 31 mars 2024, l'association Les Amis du Vélo sollicite une subvention de 1 000,00 €.

Cette épreuve de vélo est courue par équipe de six compétiteurs réservée aux Elites et Open 1. Cette année, elle a eu la particularité de voir le départ de la 1<sup>ère</sup> étape donné sur la Commune de Kerlouan.



Les membres de l'association, férus de sport cycliste, souhaitent également mieux faire connaître le territoire et donner l'envie aux jeunes de pratiquer ce sport.

La Commission Finances, réunie en séance le 20 mars 2024, a rendu un avis favorable à cette demande.

Il est demandé au Conseil Municipal de confirmer le versement à l'association Les Amis du Vélo de la subvention sollicitée.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

## 21) TARIFS 2024

C. ACH dit que les tarifs 2024 ont été étudiés par la Commission Finances le 20 mars 2024.

Elle fait état des propositions de modifications :

Objet	Année 2023	Année 2024
COPIE – EDITION – TRANSMISSION DE DOCUMENTS		
Photocopie de documents administratifs	0,20	0,20
Communication de documents administratifs (particulier ou association)	0,18	0,20
Plastification de documents exclusivement pour les associations kerlouanaises	-	1,80
Gratuité jusqu'à X photocopies / an / association (A4 et A3). Puis tarif photocopie en vigueur	500	300
LOCATION DE SALLES		
SALLE AR MOR GLAS		
Salon / marché / porte ouverte – Associations kerlouanaises	-	220,00
SALLE POLYVALENTE ETIENNE GUILMOTO		
Salon / marché / porte ouverte – Associations kerlouanaises		250,00
COMPLEXE SPORTIF		
Dojo (par jour) – Association hors Kerlouan	10,00	30,00
½ jour (Ecoles extérieures / Institutions extérieures)	5,00	15,00
LOCATION D'EQUIPEMENTS / DE MATERIEL		
Banc ou Chaise (kerlouanais)	0,50	0,50
Banc (kerlouanais)	0,50	1,00
DROITS DE PLACE / D'OCCUPATION		
Droit de mouillage annuel	86,00	90,00

C.ACH dit également souhaiter ajouter un tarif pour des spectacles ambulants qui peuvent se tenir sur le parking de la mairie (ex : marionnettes sous chapiteau). Elle dit que ces spectacles participent également de l'animation de la Commune et propose de fixer un tarif symbolique : 15,00 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider les tarifs 2024 (*Annexe 9 – Tableau des tarifs 2024*).

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

## 22) PROJET AIRE DE JEUX ET DE LOISIRS - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Le Maire indique que le développement d'un projet de city parc et d'une aire de jeux sur le territoire communal est évoqué depuis plusieurs années. Il rappelle qu'une ligne budgétaire a notamment été inscrite au budget primitif 2024 : « aménagement d'une aire de jeux et de loisirs », 150 000,00 €.

Il précise également qu'il est envisagé de procéder au développement d'un projet d'envergure et donc à un phasage sur trois ans, tant pour sa réalisation que pour son financement.





Les différents équipements constitutifs envisagés sont les suivants :

- 1 structure de jeux pour enfants ;
- 1 city-stade ;
- Des équipements sportifs ;
- Du mobilier urbain ;
- Des espaces libres (ex : food-trucks et divers jeux).

Pour ce type de projet, les travaux de VRD (plateformes, sols, cheminements, réseaux...) et d'aménagement paysager sont également conséquents.

C. ACH indique que le travail sur ce dossier a été initié l'été dernier, par un agent en contrat saisonnier, et qu'il convient désormais d'acter entre élus de la première version du projet.

Monsieur Le Maire précise que la première esquisse du projet sera présentée lors de la réunion de prochaines Commissions Communales, notamment en Commission Finances et lors de la prochaine réunion de travail des élus sur les projets d'investissement. Le coût global du projet est, à ce jour, estimé à 400 000 € TTC.

Monsieur Le Maire dit qu'afin de s'assurer de la faisabilité du projet et respecter les délais annoncés par l'Etat pour formuler les demandes de subventions au titre de l'année 2024, notamment au titre de la DSIL, il convient dès à présent de déposer des dossiers de demandes afin de solliciter l'attribution de subventions auprès des institutions locales ainsi que des fédérations sportives nationales (Agence Nationale du Sport, notamment plan 5 000 équipements dans le cadre des Jeux Olympiques ; Département 29, Pacte Finistère 2030 – Volet 1 ; Fonds de concours communautaire).

J-Y. COLLEAU dit qu'il convient également de déterminer le lieu du projet.

Monsieur Le Maire répond que celui-ci sera à déterminer entre élus et qu'il convient d'appréhender différentes possibilités afin d'acter de l'option la plus judicieuse.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à lancer le projet d'aire de jeux et de loisirs et solliciter tous les financements afférents.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

### **23) DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENEUVELABLES**

Monsieur Le Maire dit que des zones d'accélération énergies renouvelables doivent être définies dans l'objectif de lutter contre le changement climatique, de préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité, tout en permettant à la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés.

Ces zones d'accélération énergies renouvelables doivent être définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

Le projet de zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire communal a été soumis à consultation du public selon les modalités suivantes :



- la communication sur cette concertation a été faite par l'insertion d'une information dans le bulletin municipal, sur le site internet de la collectivité et sur le panneau lumineux.
- un dossier d'information sur les ZAER envisagées par la Commune a été consultable en mairie du 5 mars 2024 au 15 mars 2024 et un registre de concertation, également disponible en mairie, a permis au public de formuler ses observations.

Aucune observation n'a été formulée par le public.

Monsieur Le Maire dit qu'il s'agit de flécher des zones susceptibles d'accueillir des énergies renouvelables, notamment les toitures de bâtiments publics et ombrières de parking. Il précise que ce fléchage n'oblige pas pour autant à la mise en œuvre obligatoire de projets sur ces zones.

G. GUEZENOC dit qu'aucune obligation n'existe effectivement à l'heure actuelle mais qu'il est intéressant d'avoir procédé à ce travail puisque celui-ci pourra servir de base au développement de projets par la collectivité dans le respect de l'obligation à laquelle elle sera soumise de développer du photovoltaïque à partir de 2028.

Il est demandé au Conseil Municipal de définir comme zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) de la Commune les zones proposées et de valider, pour mise en œuvre, la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le Sous-Préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Finistère.

En l'absence d'observation complémentaire, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

#### **24) PROCEDURE DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC - PA 029091 23 00001 - MENEHAM**

Monsieur Le Maire dit que la CLCL a déposé un permis d'aménager pour des travaux d'aménagement en lien avec le schéma d'accueil du public sur le site du village de Ménéham : amélioration de l'accessibilité et préservation de l'environnement ; cheminements notamment.

Dans le cadre de son instruction, ce dossier va faire l'objet d'une mise à disposition du public.

Cette mise à disposition aura lieu durant quinze jours, du 10 avril 2024 au 22 avril 2024.

Le dossier complet, ainsi qu'un registre permettant au public de consigner ses observations, seront mis à disposition du public en mairie de Kerlouan aux jours et horaires habituels d'ouverture. Une diffusion du dossier sera également mise en place sur le site Internet communal.

Pour annoncer cette mise à disposition et ses modalités, un avis de consultation du public a été publié huit jours avant, soit à compter du 02/04/2024, par affichage officiel et dans le bulletin d'informations municipales ainsi que sur le panneau lumineux et sur le site Internet communal.

Cet avis précise l'objet du permis d'aménager, le lieu et les heures auxquelles le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de cette mise à disposition et de valider les modalités précitées.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée par une voix contre (G. MITCHOVITCH) et dix-huit voix pour.



G. MITCHOVITCH dit qu'il votera contre tout ce que la CLCL entreprend sur la Commune de Kerlouan tant qu'elle n'abandonnera pas son projet stupide de l'Etang du Pont.

## 25) QUESTIONS DIVERSES

### Charte égalité Femme - Homme

G. LOAËC dit que la CLCL a diffusé la Charte égalité Femme - Homme aux référents élus en la matière et, pour diffusion aux élus et mise en application, qu'il conviendra de passer ce sujet au prochain Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'observation complémentaire, la séance du Conseil Municipal est levée à 19h42.

\*\*\*\*\*

Procès-verbal valant compte rendu du Conseil Municipal de la Commune de Kerlouan, séance du 05 avril 2024, établi à Kerlouan, le 12 avril 2024.

Le Maire,  
Christian COLLIOU



Le secrétaire de séance,  
Eric GUEZENOC

